



La Tène



Saint-Blaise



Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier



GERANCE - FIDUCIAIRE

CARRE-NOIR Sàrl

Gérance:

On loue - On gère - On vend

Fiduciaire:

Déclaration d'impôt - Comptabilité
Gestion d'entreprise

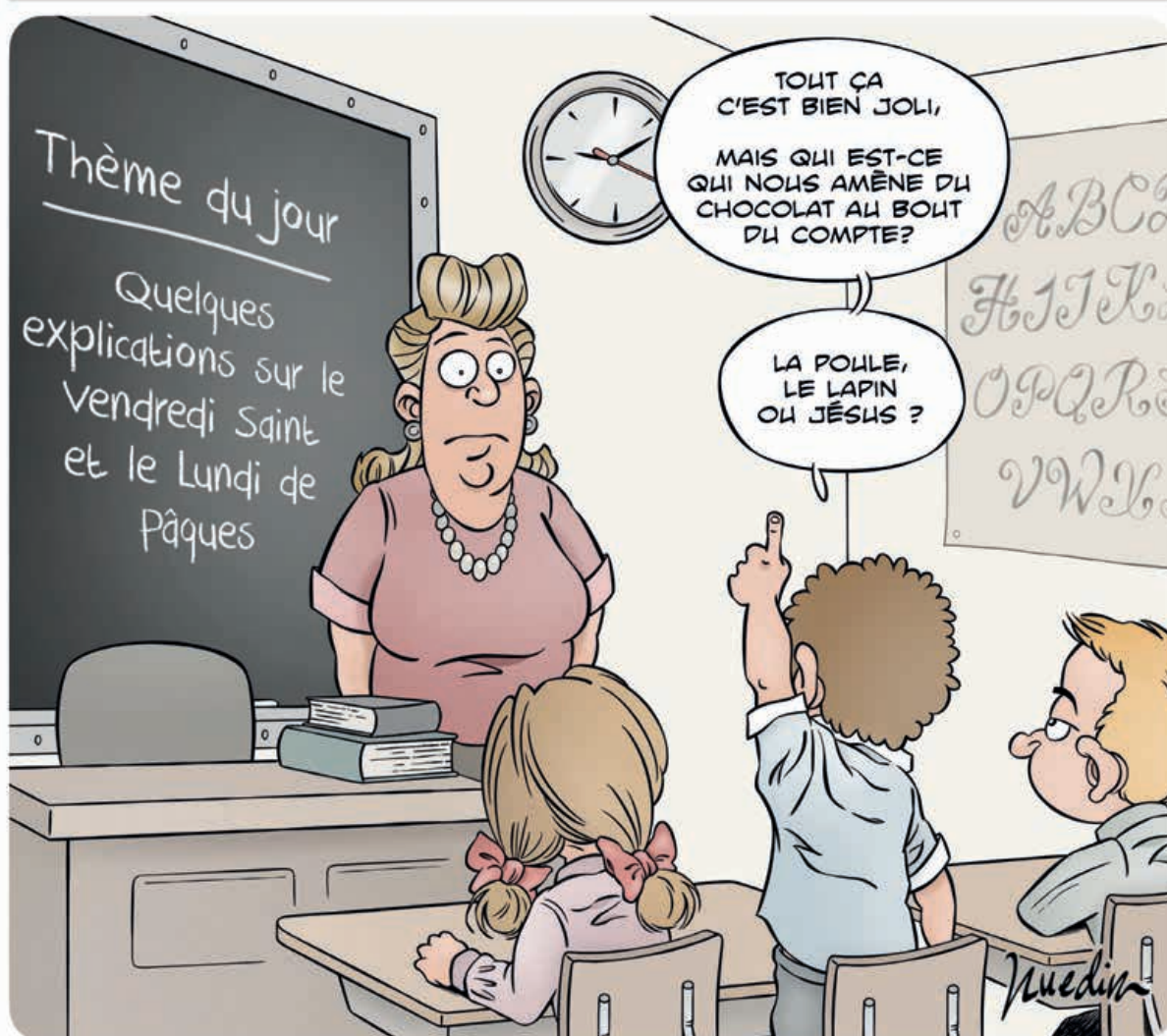
www.carre-noir.ch - 032 757 66 00

BULCOM

Toute l'équipe
vous souhaite
de belles
fêtes
de Pâques

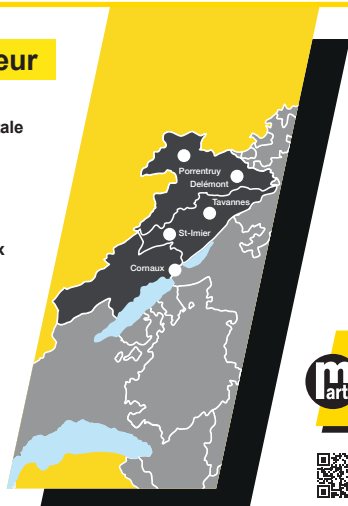


Fêtes de Pâques Des célébrations parfois un peu confuses



Votre éco-constructeur

- ! Entreprise générale / Entreprise totale
- ! Rénovations et assainissements
- ! Béton armé et maçonnerie
- ! Ouvrages d'art en béton armé
- ! Génie civil
- ! Terrassements et travaux spéciaux
- ! Revêtements bitumineux
- ! Travaux hydrauliques
- ! Renaturation et protection contre les crues / Génie hydraulique
- ! Valorisation des matériaux
- ! Déconstruction et désamiantage
- ! Peinture et plâtrerie



www.martiarcjura.ch

messeiller
Lakeside Printhouse

www.messeiller.ch

Imprimer

c'est chez Messeiller!

impression offset et numérique
rapide • efficace • attrayant



Messeiller SA
Place de la Fontaine 1
Case postale 142
2034 Peseux
032 756 12 96
vente@messeiller.ch
www.messeiller.ch

Editeur du Bulcom
BULCOM



AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE



FERMETURE DE LA PISCINE DU CENTRE SPORTIF

Nous informons les utilisateurs du bassin de natation que la piscine **sera fermée le vendredi 7, samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 avril (Pâques)** que ce soit au public et/ou pour les cours privés des locataires annuels.

Nous vous remercions de prendre note de ces informations.

LE CONSEIL COMMUNAL



ENGES



HORAIRE DURANT LES VACANCES DE PÂQUES

Pendant les vacances de Pâques, soit du 10 au 21 avril 2023, l'horaire de l'administration communale d'Enges sera le suivant:

Mardi 11 et 18 avril 2023 de 13h15 à 16h30

Judi 13 et 20 avril 2023 de 8h30 à 12h00

Nous profitons de vous rappeler que le vendredi 7 avril et le lundi 10 avril sont des jours fériés durant lesquels notre administration communale sera entièrement fermée.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de Pâques!
Administration communale

HAUTERIVE



PISCINE DU CENTRE SPORTIF

Nous rappelons la population que la piscine communale se situe au Centre sportif et se compose d'un bassin et d'un sauna.

Les horaires d'ouverture sont les suivants:

	Matin	Après-midi
Lundi	-	18h00 à 20h00
Mercredi	-	13h00 à 22h00
Vendredi	-	17h00 à 20h00
Samedi	-	14h00 à 19h00
Dimanche	09h00 à 12h00	-



Profitez d'une eau à 27°C sans réservation pendant ces créneaux horaires!

Les tarifs se trouvent sur notre site internet: www.hauterive.ch.

Nous vous souhaitons d'agréables moments.

Hauterive, le 31 mars 2023

HAUTERIVE



HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Du Mardi 11 au vendredi 21 avril 2023 nos bureaux sont FERMÉS tous les après-midis

L'horaire du matin reste inchangé, à savoir:

lundi - mercredi - jeudi - vendredi: 08h30 - 12h00

mardi: 07h30 - 12h00

Fermeture toute la journée le vendredi 7 et lundi 10 avril 2023 (Pâques).

Merci de votre compréhension

HAUTERIVE



NOUVEL HORAIRE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous informons la population que dès la rentrée scolaire après les vacances de Pâques, soit **dès le 24 avril 2023**, le nouvel horaire du guichet de l'administration communale sera le suivant:

	Matin	Après-midi
Lundi	07h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Mardi - jeudi	08h30 - 12h00	-
Mercredi	08h30 - 12h00	14h00 - 16h30
Vendredi	08h30 - 14h00 non-stop	-

En vous remerciant de prendre note de cette information et avec nos salutations les meilleures.

Hauterive, le 6 avril 2023

IMPRESSUM

Tirage: 10'500 ex.

Adresse: Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux
Tél. 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, Tél. 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha, Tél. 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Abonnement: 92 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.messeiller.ch

ENGES



SÉANCE PUBLIQUE – RÉFECTION DE LA ROUTE DU CENTRE DU VILLAGE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Dans le cadre du projet de réfection de la route au centre du village, le Conseil communal vous convie à une séance d'information:

Le jeudi 27 avril 2023 à 20h00 à la salle communale

Cette séance sera animée conjointement avec un représentant du Service des Ponts et Chaussées, ainsi qu'avec un ingénieur du Bureau VBI. Ce sera l'occasion d'aborder notamment:

- Le calendrier prévu;
- Les aménagements souterrains;
- Les aménagements de surface;
- L'impact sur la vie villageoise pendant les périodes de chantier.

Vous aurez ainsi tout loisir de découvrir les plans et de poser des questions aux différents intervenants.

Le verre de l'amitié sera servi en fin de séance.



PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-BLAISE
Des communes de
Saint-Blaise, Hauterive, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre





MARCHÉ AUX PUCES

**PAROISSE CATHOLIQUE
SAINT-BLAISE - RUE DU PORT 3**

Samedi 15 avril 2023

De 08h00 à 17h00

Dimanche 16 avril 2023

De 08h00 à 17h00

Rue du Port 3, 2072 Saint-Blaise, Tél. 032 753 20 06, Fax 032 753 21 36
Email: paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch
IBAN: CH90 0900 0000 2000 4637 9

AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



HORAIRE SPÉCIAL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DURANT LES VACANCES DE PÂQUES

Nous vous prions de prendre bonne note de l'horaire spécial d'ouverture des bureaux de l'administration communale durant toute la période des vacances scolaires, soit **du lundi 10 avril au vendredi 21 avril 2023**

Jour – date	Matin	après-midi
Lundi 3 avril 2023	09h00 à 12h00	14h00 à 16h30
Mardi 4 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Mercredi 5 avril 2023	09h00 à 12h00	14h00 à 16h30
Jeudi 6 avril 2023	Fermé	15h00 à 19h00
Vendredi 7 avril 2023	Férié	Férié
Lundi 10 avril 2023	Férié	Férié
Mardi 11 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Mercredi 12 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Jeudi 13 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Vendredi 14 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Lundi 17 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Mardi 18 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Mercredi 19 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Jeudi 20 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé
Vendredi 21 avril 2023	09h00 à 12h00	Fermé

L'administration communale sera atteignable par téléphone **aux mêmes horaires** (possibilité de prendre **rendez-vous en dehors des heures d'ouverture**).

L'administration communale

LE LANDERON



AVIS DE VALIDATION

Lors de sa séance du 3 avril 2023, le Conseil communal a validé l'élection au Conseil général, du 20 mars 2023, de **M. Mathieu Hopmann**.

Le Landeron, le 3 avril 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 06.04.23 au 08.05.23 Publication FAO n° 14

Dossier SATAC n° 115991

Parcelle(s) et coordonnées: 5883 - Le Landeron; 1212677/2571618

Situation: Monthey; Montet du Haut 4

Description de l'ouvrage: Création d'un couvert sur terrasse existante.

Requérant(s): Loïc Burgdorfer, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans: José Schüll, Erard & Schüll architectes, Ville 18, 2525 Le Landeron

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone agricole / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 16a LAT; Art. 97 LAg.

Particularités: Bâtiment de valeur 5 au RACN

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.



LE LANDERON



AVIS DE TRAVAUX

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que **les travaux de réaménagement de la route cantonale (Rte de Berne) en direction du pont de St-Jean débuteront le 3 avril prochain** et dureront environ 10 semaines (selon conditions climatiques). Ces travaux sont menés par le Service des ponts et chaussées du Canton de Neuchâtel.

Ceci implique la **fermeture de la route** descendante depuis le Bourg, au sud du parking « La Portette ». L'accès pour les piétons et cyclistes est garanti pendant toute la durée des travaux.

Nous invitons les riverains et les usagers à se diriger vers le rond-point sis à l'ouest de la Commune afin d'emprunter la Route de Berne et ainsi éviter d'utiliser les rues perpendiculaires à la rue Saint-Maurice.

Une signalisation sera mise en place à cet effet. Nous vous remercions de vous y conformer.

Commune du Landeron



LE LANDERON



AVIS AUX DÉTENTEURS DE CHIENS

Ramasser les crottes de son chien est une action citoyenne

Les services communaux ont constaté que de nombreux excréments de chiens sont laissés au sol dans le **secteur du Faubourg et de la zone engazonnée de la piscine**. Rappelons qu'à cet endroit, de nombreuses personnes, notamment des enfants, s'adonnent à diverses activités sportives et qu'il est désagréable de mettre le pied dans un excrément d'un quatre pattes voire encore pire d'en avoir partout sur le corps. Les personnes concernées par ces pratiques sont priées de remédier immédiatement à cette situation inacceptable.

Nous rappelons que la personne qui promène un chien est tenue de ramasser la déjection de son animal conformément à l'art. 14 de la Loi sur les chiens. Outre l'aspect réglementaire, il s'agit aussi d'un geste respectueux à l'égard des autres usagers des lieux.

Commune du Landeron



AVIS OFFICIELS des communes

SAINT-BLAISE



ARRÊTÉ CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Le Conseil communal de Saint-Blaise,
Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1^{er} avril 2020,

considérant:

L'absence de réglementation du stationnement sur l'axe route de Soleure – chemin des Epinettes engendre régulièrement des problèmes de manœuvre au droit des voies d'accès aux parcelles privées bordant la voie publique.

La vitesse de circulation de certains véhicules, inadaptée au tracé de la route et à la visibilité, a entraîné plusieurs accidents avec des animaux domestiques et autres situations dangereuses avec des piétons.

arrête:

Limitation de vitesse

Article premier

L'axe tendant de la route de Soleure, à son intersection avec la RC 5, au chemin des Epinettes, à l'extrémité Ouest du parking du cimetière, est classé en zone 30km/h (OSR 2.59.1 « signal de zone 30km/h » et OSR 2.59.2 « signal de fin de zone 30 km/h aux 3 limites de zone »).

Priorité

Art. 2

La priorité de droite s'applique dans toute la zone.

Stationnement de véhicules automobiles légers

Art. 3

¹ Deux zones de stationnement sont marquées au sud et au nord de la chaussée, au droit des immeubles sis à la route de Soleure 12 et 14 et font office de chicane pour la modération du trafic.

² Le stationnement est autorisé avec le disque de stationnement pour une durée maximale de 10 heures (OSR 4.18 « parcage avec disque de stationnement, plaque complémentaire « Max. 10h »).

³ Les zones de stationnement sont délimitées par du mobilier urbain à chaque extrémité aux fins de modération du trafic.

Stationnement de remorques poids-lourds

Art. 4

Une case interdite au stationnement (OSR 6.23), réservée aux remorques de poids-lourds en livraison sur la localité, pour une durée maximale de 2 heures (OSR 2.50 « interdiction de parquer », complément « remorques de poids-lourds en livraison sur la localité autorisées, Max. 2h »).

Stationnement hors des cases

Art. 5

Le stationnement hors des cases est interdit (OSR 2.50 « interdiction de parquer », complément « hors des cases »).

Dispositions pénales

Art. 6

Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Saint-Blaise, le 13 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président
P. Schmid

le secrétaire
M. Renaud

Neuchâtel, le 21 mars 2023, approuvé ce jour

L'ingénieur cantonal
Nicolas Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

SAINT-BLAISE



HORAIRES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Les 7 et 10 avril 2023, les guichets seront fermés.

- **Du mardi 11 avril au 21 avril 2023 les guichets seront ouverts le matin uniquement de 8h30 à 12h00.**

Il en va de même pour les horaires des services intercommunaux (L'Agence AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs, le guichet ACCORD de l'Entre-deux-Lacs ainsi que le Service Social Régional de l'Entre-deux-Lacs).

Reprise des horaires normaux dès le lundi 24 avril 2023

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 06.04.23 au 08.05.23 Publication FAO n° 14

Dossier SATAC n° 115225

Parcelle(s) et coordonnées : 2970 - Saint-Blaise; 2145 - Saint-Blaise; 1206759/2566079

Situation : Sous les Vignes; Rue de la Musinière 15

Description de l'ouvrage : Assainissement des box de stockage

Requérant(s) : Bertrand Lambelet, 2072 Saint-Blaise; Odile Zweacker Lambelet, 2072 Saint-Blaise

Auteur(s) des plans : Dania Diogo Atelier Haldi Sàrl, Rue de l'Ecluse 32, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone industrielle / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s) : Art. 28 RCC (Couverture)

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



LE CONSEIL COMMUNAL INFORME LA POPULATION

• **La Rue de la Maigroge à la hauteur de l'intersection Gare CFF**, sera fermée à la circulation le mardi 11 et le mercredi 12 avril 2023 dès 6h30 pour un surfacage de la zone de la Gare CFF

• Les personnes qui stationnent dans cette rue peuvent se garer, gratuitement, au P&R qui se situe en-dessus (par accès Chemin des Perrières)

• Une signalétique sera installée.

• **La Rue de Vigner** sera fermée le mardi 11 et le mercredi 12 avril pour permettre à une entreprise mandatée de poser un surfacage de couleur vers les collèges

• Une signalétique sera installée.

Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension et de sa patience.

LE CONSEIL COMMUNAL



CORNAUX



HORAIRE FÊTES DE PÂQUES ET FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Les guichets de l'administration communale seront ouverts comme suit :

Fermeture week-end de Pâques : du vendredi 7 avril au lundi 10 avril 2023

Horaire réduit :

du mardi 11 avril au vendredi 21 avril 2023, les guichets seront ouverts de 8h30 à 11h30

Horaire exceptionnel :

du lundi 24 avril au vendredi 5 mai 2023, les guichets seront ouverts de 8h30 à 11h30

Le personnel communal ainsi que les conseillères et conseillers communaux souhaitent, d'ores et déjà, à toute la population de joyeuses Fêtes pascales.

AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX

**ERRATUM BULCOM 31.03, CET AVIS
CONCERNE CORNAUX ET PAS SAINT-BLAISE**



FERMETURE DE LA RUE DES FONTAINES - CHASSE AUX OEUFS

Comme chaque année, le Conseil d'Evènements Scolaires de Cornaux CESC organise sa traditionnelle « Chasse aux œufs »

Lundi 10 avril 2023 de 14h00 à 16h00

Cette rue sera fermée à la circulation durant ce laps de temps.

Pour le bon déroulement de cette manifestation, nous comptons sur la compréhension des usagers de la route et le respect de la signalisation et des déviations mises en place.

Merci par avance et Joyeuses Fêtes de Pâques!

Cornaux, mars 2023

CONSEIL D'EVENEMENTS SCOLAIRES
Le comité



APPEL À PROJETS VISANT LA PROMOTION DE LA SANTÉ

L'association Pro Santé a pour but de soutenir financièrement les associations, fondations et autres groupements actifs sur le territoire de l'Entre-deux-Lacs dans le développement de projets ou activités visant la promotion de la santé globale (physique, psychique et sociale).

Le prochain délai pour la remise des demandes de soutien est fixé au **30 avril**

La procédure pour déposer un dossier se trouve sur le site de la commune de Saint-Blaise :
www.saint-blaise.ch/administration-communale/pro-sante

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DES ROUTES CANTONALES

Les propriétaires riverains des routes cantonales sont rendus attentifs au fait que, conformément à l'art. 68 de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et à l'art. 30 de son règlement d'exécution (ReLRVP), les branches d'arbres et les haies pouvant pénétrer dans le gabarit d'espace libre des voies publiques, de même que celles qui masquent la signalisation routière ou entravent la visibilité aux abords des carrefours ou des accès privés, doivent être coupées en retrait des bornes ou limites de propriété, au minimum à 0.30 m en localité et 0.50 m hors localité. Pour les trottoirs, la largeur totale doit être dégagée.

La hauteur des haies ne doit pas dépasser 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue.

Par ailleurs les branches d'arbres surplombant les chaussées des routes cantonales doivent être coupées pour laisser un gabarit d'au moins 4.50 m. (routes d'approvisionnement : 4.80 m). Cette hauteur est fixée à 2.50 m pour les trottoirs. La carte des routes cantonales et d'approvisionnement est disponible sur le site internet du service des ponts et chaussées à l'adresse www.ne.ch/spch.

Un délai échéant au **30 avril 2023** est imparti aux propriétaires pour procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi ce travail sera exécuté à leurs frais par les soins du service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal, N. Merlotti

**Vous aimez le choix ?
Vous allez adorer notre
FLEXIPACK.**

Choisissez vos comptes
et vos moyens de paiement
selon vos envies.

Dès
0.- / mois

BCN



AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par la commune de Cressier, en procédure simplifiée, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

L'enquête publique est ouverte du 31.03.2023 au 02.05.2023

Publication FAO n°: 13

Dossier SATAC n°: 115068

Requérant: JEDDI Corinne Denise et Nabil

Article cadastral n°: 4927

Situation: Chemin de la Suche 6; Lieu-dit: Vergers Neufs

Auteur des plans:

Nature des travaux: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau

Sanction: minime importance

Les plans de construction sont affichés à l'administration communale de Cressier.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

Cressier, le 31 mars 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

L'enquête publique est ouverte du 31.03.2023 au 02.05.2023

Publication FAO n°: 13

Dossier SATAC n°: 115597

Requérant: FRIGEMO SA

Article cadastral n°: 5666

Situation: Route de Neuchâtel 60; Lieu-dit: Les Anzelles

Auteur des plans: Sacha Brülhart, Brülhart Ducret AG, 1715 Alterswil

Nature des travaux: Remplacement du local de taxation (container non chauffé)

Sanction: minime importance

Autorisation spéciale: Art. 24 des dispositions transitoires du RELCAT (croisement de gabarits)

Les plans de construction peuvent être consultés à l'administration communale de Cressier ou sur demande préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), rue Tivoli 5, 2002 Neuchâtel.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

Cressier, le 31 mars 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



HORAIRES D'OUVERTURE

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du vendredi 7 avril 2023 au lundi 10 avril 2023 y compris en raison des fêtes de Pâques.

Du 10 avril 2023 au 21 avril 2023, les horaires de tous les services de l'administration communale seront les suivants:

	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Judi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Vendredi	FERMÉ	14h00 à 16h00

(En cas d'urgence sur le RESEAU D'EAU UNIQUEMENT -> 032 720 20 20)

Les horaires normaux reprendront dès le **lundi 24 avril 2023**



CRESSIER



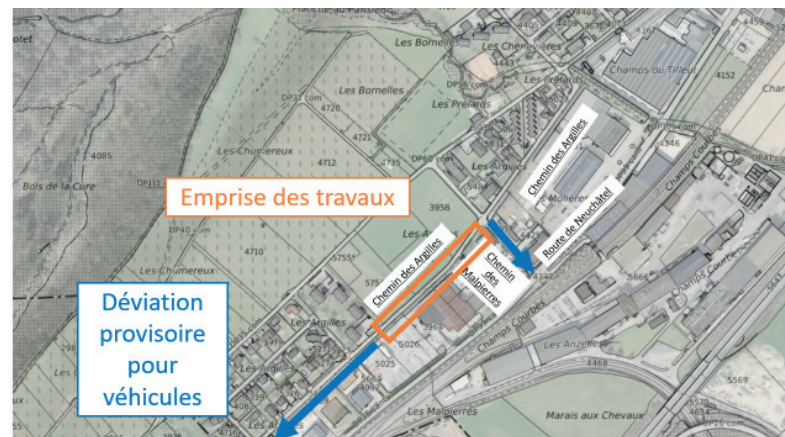
AVIS DE TRAVAUX

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les travaux pour les aménagements de surface au chemin des Argilles se poursuivent.

Durant ces travaux le chemin des Argilles sera fermé à la circulation dès le 3 avril pour une durée d'environ 3 semaines.

Une déviation pour véhicules motorisés sera mise en place, via le chemin des Malpierrez ou via Cornaux.



Nous vous invitons à prendre contact directement avec les équipes de construction si vous souhaitez connaître en temps réel l'avancement du chantier.

Dans tous les cas, nous vous demandons de vous conformer à la signalisation mise en place.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux.

Commune de Cressier

CRESSIER



INFORMATION À LA POPULATION

Le dimanche 9 avril 2023, l'amicale du Tonne-Pompe organise sa traditionnelle chasse aux lapins.

A cet effet, nous informons la population que la rue Vallier sera fermée à toute circulation dans les deux sens.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le Conseil communal

Innov'Car

Réparations mécaniques toutes marques
Vente de véhicules neufs et d'occasions
Stockage de roues hiver/été Fr. 40.-

Chemin des Nageux 13 • 2087 Cornaux • 032 757 62 62
 info@innovcar.ch • www.innovcar.ch

AVIS OFFICIELS des communes

LIGNIÈRES



CONVOCAION

Le Conseil général de Lignières est convoqué en séance extraordinaire
Judi 6 avril 2023 à 20h00
Collège de La Gouvernière – Vy d'Enty 2
Salle polyvalente (salle de gymnastique)

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 février 2023.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Nomination d'un membre au Conseil d'Événements scolaires (CESC) suite à la démission de M^{me} Odile Schleppe.
6. Augmentation de la dotation en personnel de la Commune. Rapport à l'appui.
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.- pour l'acquisition d'une surface de 850 m² à détacher du bien-fonds 924 pour la réalisation d'un parking à l'arrière du collège de La Gouvernière. Rapport à l'appui.
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour l'étude d'assainissement de la centrale de chauffe du chauffage à distance (CAD) de Lignières. Rapport à l'appui.
9. Lettres et pétitions.
10. Motions et propositions.
11. Résolutions, interpellations et questions.
12. Communications du Conseil communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Cédric Hadorn

Le secrétaire
Serge Gaillard

**LANCEMENT DE L'ACTION
«PARRAINAGE D'ARBRES»
700 ANS, 700 ARBRES... à 700m !**

L'Association Le Landeron 700 ans a le plaisir de vous annoncer le lancement de sa première campagne en vue des préparatifs pour les différents événements en 2025. Afin de pré-financer certains de nos projets, nous vous proposons de parrainer l'association en achetant un arbre, qui sera planté en 2025.



HAUTERIVE



TRAVAUX DE RÉFECTION AUX JARDILLETS EST – ÉTAPE 2

Madame, Monsieur,
Nous vous informons que les travaux de réfection du Chemin des Jardillets ont démarré le 6 mars 2023. La 2^e étape concerne le chemin des Jardillets Est (10B à 12) qui sera fermée à la circulation dès lundi 10 avril à 7h30 pour une durée d'environ 2 semaines.
Les places de stationnement privées au Chemin des Jardillets 2 à 10 seront accessibles. Les garages au Ch. Jardillets 10B ne seront pas accessibles. Des macarons pour le parking public sont à disposition à l'administration communale pour la durée des travaux de l'étape 2.
L'accès piéton sera garanti en tout temps. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions pour votre coopération.
La Direction de travaux Mauler SA:
Antonio Quesada
032 732 55 55
Hauterive, le 6 avril 2023



Dimanche 9 avril - Célébration œcuménique de l'Aube de Pâques

Au centre de notre foi chrétienne, au centre de notre vie, le Christ Crucifié et Ressuscité !

Nous avons la joie de pouvoir célébrer ensemble, catholiques et réformés, ce matin unique où les femmes venant au tombeau l'ont trouvé vide, le Christ n'était plus là, **Dieu l'avait Ressuscité**. Depuis cet instant tout a changé, la mort, le mal et toutes les puissances mauvaises sont vaincues dans sa mort et sa Résurrection et témoigner ensemble, dans le silence et la reconnaissance est un privilège dont nous sommes conscients.

Venez marcher avec nous, faire ce chemin de découverte intérieure d'un Christ qui nous ouvre et nous rend vivant !

*Rendez-vous à 5h15 à l'église catholique de Cressier, puis marche aux flambeaux jusqu'au temple du Landeron en passant par la chapelle de Combes.
Célébration d'arrivée aux alentours de 7h, suivi du petit déjeuner au CAL.*

Nous nous réjouissons de fêter avec vous !

CHÉMIN DES JARDILLETS

ÉTAPE 2



AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

I OUVERTURE RÉDUITE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison des Fêtes pascales et des vacances scolaires, le guichet de l'administration communale sera ouvert selon l'horaire suivant :

	Matin	Après-midi
Vendredi Saint 7 avril	Fermé toute la journée	
Lundi de Pâques 10 avril	Fermé toute la journée	
Mardi 11 au jeudi 20 avril	08h30 – 12h00	Fermé ou sur rendez-vous
Vendredis 14 et 21 avril	08h30 – 13h30 (non-stop)	

Aucune permanence téléphonique n'est assurée durant les après-midis.

A noter encore que l'horaire du **lundi 24 avril** sera le suivant :

	Matin	Après-midi
Lundi 24 avril	08h30 – 12h00	14h00 – 15h30

L'horaire habituel d'ouverture reprendra le mardi 25 avril 2023.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 06.04.23 au 08.05.23 Publication FAO n° 14

Dossier SATAC n° 116063

Parcelle(s) et coordonnées : 2388 - Marin - Epagnier ; 1206862/2568199

Situation : Fin de Mange ; Fin-d'Epagnier Est 11

Description de l'ouvrage : Remplacement de la chaudière et boiler par une pompe à chaleur extérieure

Requérant(s) : Jorge Da Silva, 2074 Marin

Auteur(s) des plans : Nicolas Marti, N. MARTI SA, 2520 LA NEUVEVILLE

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités : Zone à bâtir : Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 06.04.23 au 08.05.23 Publication FAO n° 14

Dossier SATAC n° 114950

Parcelle(s) et coordonnées : 4314 - Marin - Epagnier ; 1206716/2567479

Situation : Chevalereux ; Rue des Perveuls 8

Description de l'ouvrage : Installation de carports solaires photovoltaïques

Requérant(s) : Groupe E SA, 1763 Granges-Paccot

Auteur(s) des plans : Christophe Overney, Groupe E SA, Route de Morat 135, 1763 Granges-Paccot

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone industrielle / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) : Art. 12.01.05, al. 1 RAC (TOS) ; Art. 24 des dispositions transitoires RELCAT (Croisement de gabarits) ; Abattage d'arbres

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

I ANNONCE TRAVAUX : RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX DU PARC PERRIER

L'accès à la place de jeux de l'Espace Perrier sera interdit du lundi 3 avril au vendredi 9 juin 2023 en raison de son réaménagement.

Les travaux débiteront par le démontage des anciennes infrastructures, opération qui sera assurée par nos collaborateurs du secteur voirie. Suivra la mise en place de la nouvelle place de jeux ainsi que le réaménagement paysager. Finalement, les dernières semaines, soit entre mi-mai et début juin, seront consacrés à l'engazonnement de la zone.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

La Tène, le 30.03.2023

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 06.04.23 au 08.05.23 Publication FAO n° 14

Dossier SATAC n° 115685

Parcelle(s) et coordonnées : 4258 - Marin - Epagnier ; 1206951/2566827

Situation : Les Sors ; Rue des Sors 3

Description de l'ouvrage : Aménagement du sous-sol d'un parking en centrale technique, panneaux photovoltaïques et aéro-refroidisseurs en toiture et construction d'une station avec conduites et cheminée en façades

Requérant(s) : EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans : Philippe Milani Milani Architecture Sàrl, Rue de l'Hôpital 6, 2350 Saignelégier

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone industrielle / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités : Modification du projet SATAC 110938

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 06.04.23 au 08.05.23 Publication FAO n° 14

Dossier SATAC n° 115718

Parcelle(s) et coordonnées : 4258 - Marin - Epagnier ; 1206929/2566756

Situation : Rue des Sors 3

Description de l'ouvrage : EM Microelectronic SA - Bâtiment A5 - Construction d'un nouveau bâtiment industriel

Requérant(s) : EM Microelectronic, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans : Frédéric Borruat, Burckhardt+Partner AG, Dornacherstrasse 210, 4002 Bâle

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone industrielle / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) : Art. 12.01.06 RAC (Hauteur de corniche) ; Abattage d'arbres et de haie Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 06.04.23 au 08.05.23 Publication FAO n° 14

Dossier SATAC n° 115676

Parcelle(s) et coordonnées : 4258 - Marin - Epagnier ; 1206895/2566852

Situation : Rue des Sors 3

Description de l'ouvrage : Construction d'un bâtiment industriel

Requérant(s) : Hayek Engineering AG, 8002 Zürich

Auteur(s) des plans : Philippe Von Bergen, GD Architectes SA, Place d'Armes 3, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone industrielle / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) : Art. 12.01.05, al. 1 RAC (Densité) ; Art. 12.01.06 (Hauteur de corniche)

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE (PARCAGE BÂTIMENT DE COMMUNE)

Le Conseil communal de la Commune de La Tène,
Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1^{er} avril 2020,
considérant

Afin de mettre en phase les possibilités de parcage devant le bâtiment de commune (sis Auguste-Bachelin 4 à 2074 Marin-Epagnier) avec les besoins des services communaux et formaliser la présence d'une place de parc pour les personnes handicapées, arrête

Parcage

Article premier

Le parcage devant le bâtiment de commune (DP 1704 du cadastre de Marin-Epagnier) est soumis aux dispositions de la zone bleue (OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement»), sous réserve des 2 places de parc suivantes:

- place de parc située en ouest devant le bâtiment de commune
 - o stationnement interdit du lundi au vendredi, de 7h30 à 19 h 00, excepté administration
 - o stationnement soumis aux dispositions de la zone bleue le samedi
signal 2.50 OSR «Parcage interdit», avec plaque complémentaire «Lundi à vendredi, de 7h30 à 19h00, excepté administration» ainsi que «OSR 5.11 «Dérogation à l'interdiction de parquer» (OSR 4.18) et la mention «Le samedi»
- place de parc située en est devant le bâtiment de commune
 - o stationnement réservé aux personnes handicapées, avec usage limité à 2 heures, avec disque de stationnement signal 4.17 OSR «Parcage autorisé» et plaque complémentaire sur laquelle figure un logo 5.14 OSR «Handicapés» ainsi que la mention «Max. 2 h» ainsi que son marquage au sol correspondant

Abrogation **Art. 2**

Cet arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Contravention **Art. 3**

Les contrevenant-e-s au présent arrêté seront puni-e-s conformément à la législation fédérale et cantonale.

La Tène, le 13 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

M. Eugster

Neuchâtel, le 28 mars 2023

Le secrétaire,

Y. Butin

L'ingénieur cantonal

Nicolas Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 06.04.23 au 08.05.23 Publication FAO n° 14

Dossier SATAC n° 115828

Parcelle(s) et coordonnées: 926,4018 - Marin - Epagnier; 1206321/2566433

Situation: Sur les Tertres; Chemin de la Ramée 2

Description de l'ouvrage: Remplacement d'un chauffage à mazout par une PAC air-eau

Requérant(s): Maurice et Josiane Binggeli, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone agricole / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 24c LAT; Distance à la forêt; Espace réservé aux eaux

Particularités: Bâtiment non évalué au RACN; Inventaire cantonal des objets à protéger; Zone à protéger 2 / Lac / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE-LA TÈNE-HAUTERIVE-PESEUX-BEVAIX



BOUGER EN HIVER



parcoursvita

Hiver'VITA

Bouger en hiver !

Dans le cadre de la promotion de la santé, La Tène, Hauterive, La Grande Béroche (Bevaix), Neuchâtel (Peseux) et Saint-Blaise vous invitent à bouger en hiver dans les **parcoursvita** des 5 communes participantes. Les activités sont animées par des coaches et/ou associations sportives !

Programme 2023

Lieu	Date	Heure de départ
Saint-Blaise	12 mars 2023 (DI)	09h30
La Tène	18 mars 2023 (SA)	16h00
Hauterive	26 mars 2023 (DI)	09h30
Neuchâtel (Peseux)	1 ^{er} avril 2023 (SA)	14h30
La Grande Béroche (Bevaix)	16 avril 2023 (DI)	09h30
Peut-être d'autres ...		

! Gratuit et sans inscription !

Ouvert à toutes et tous 😊

Localisation et informations sur les parcours : www.zurichvitaparcours.ch



Avec le soutien de l'Office de la promotion de la santé et de la prévention du canton de Neuchâtel

FENETRES & PORTES

Artisan depuis 1880



032 853 23 24

www.lienher.ch fabriquées au Val-de-Ruz



LA TÈNE

Actions pour le climat



Saviez-vous que . . .

Une installation solaire photovoltaïque de 40 à 50 m² permet de couvrir les besoins annuels d'électricité d'une famille de 3 personnes habitant une maison récente chauffée à l'aide d'une pompe à chaleur, et possédant une voiture électrique.

La commune de La Tène possède un toit couvert de panneaux solaires photovoltaïques, celui du collège des Tertres, représentant 359 m². Le toit du collège de Wavre sera recouvert en 2023 de 510 m² de panneaux solaires photovoltaïques.

LA NEUVEVILLE

Au programme!

ciné 2520
Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch

La ligne

Drame d'Ursula Meier

avec Valeria Bruni-Tedeschi, Stéphanie Blanchoud



Après avoir agressé violemment sa mère lors d'une dispute, Margaret, 35 ans, est arrêtée et doit se soumettre à une mesure stricte d'éloignement en attendant son jugement. Elle n'a plus le droit d'entrer en contact avec sa mère, ni de s'approcher à moins de 100 mètres de la maison familiale. "Enfermée dehors", Margaret n'aura de cesse de se faire pardonner son acte. Chaque jour la voit revenir sur cette frontière aussi invisible qu'infranchissable.

SA 8, DI 9, ME 12 avril à 20h30, DI 16 avril à 17h
12 ans - 1h43 - Suisse - VF

Zodi et Téhu, frères du désert

Aventure familiale d'Eric Barbier

avec Youssef Hajdi, Alexandra Lamy

Zodi, un jeune nomade de 12 ans, découvre dans le désert un bébé dromadaire orphelin. Il le recueille, le nourrit, le baptise Téhu et devient son meilleur ami. Zodi apprend par un vétérinaire, Julia, que Téhu est un coureur exceptionnel et qu'il peut rapporter beaucoup d'argent à sa tribu. Mais les qualités de son jeune dromadaire suscitent la convoitise. Pour éviter que Téhu ne soit vendu, Zodi décide de s'enfuir et de traverser le Sahara pour participer à la plus grande course de dromadaires du monde à Abu Dhabi.

SA 8, DI 9 avril à 14h
6 ans - 1h45 - France - VF

Les gardiennes de la planète

Documentaire de Jean-Albert Lièvre

raconté par Jean Dujardin

Ce documentaire raconte l'histoire des baleines à la lumière des découvertes scientifiques les plus récentes, du Mexique au Groenland, avec des prises de vues sous-marines spectaculaires. Il met en avant leur importance et la façon dont la survie de l'homme est liée à la leur.

DI 9 avril à 17h et VE 14 avril à 20h30
6 (8) ans - 1h22 - France - VF

L'incroyable Lulu / Gianerica

Le Ciné2520 propose une soirée avec au programme deux films documentaires en lien avec notre région et avec la cinéaste suisse Lucienne Lanaz. Lucienne Lanaz est une cinéaste dynamique de 80 ans et qui continue à tourner régulièrement des documentaires. Ainsi, elle a récemment consacré un film au couple d'artistes établi durant de longues années à La Neuveville, Gian et Erica Pedretti. Ce film intitulé "Gianerica" sera donc projeté au Ciné2520 les 4 et 11 avril et il sera suivi par la projection du film "L'incroyable Lulu". Ce second documentaire retrace la vie de Lucienne Lanaz, ses combats, son engagement et son incroyable envie de liberté.

"Gianerica", de Lucienne Lanaz
10 ans - 55 min - Suisse - VF

"L'incroyable Lulu", de Mathias Wälti
10 ans - 1h17 - Suisse - VF

Mardi 11 avril à 20h30

la projection se déroulera en présence de
Mathias Wälti et de Lucienne Lanaz



New Kia Sportage

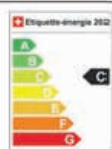
dès
CHF 31 650.-

Garage - Carrosserie Storrer Sàrl

Grand pont 2 | 2087 | Cornaux
+41 32 757 15 56 | info@storrerautomobiles.ch

Storrer Automobiles
La qualité avant tout !

Modèle illustré: New Kia Sportage GT-Line 1.6 T-GDI HEV 4x4 aut., CHF 51 950.-, peinture métallisée CHF 790.- (TVA incl.), 6,6 l/100 km, 149 g CO₂/km, catégorie de rendement énergétique C. New Kia Sportage 1.6 T-GDI man. CHF 31 650.-, 6,8 l/100 km, 154 g CO₂/km, catégorie de rendement énergétique D. Offre valable jusqu'au 30.04.2022 ou dans la limite des stocks disponibles. *Moyenne de tous les véhicules neufs vendus en Suisse: 149 g CO₂/km selon le nouveau cycle d'essai WLTP.



LIGNIÈRES

Les jubilaires du centenaire!

En cette année exceptionnelle, la société de musique Brass Band Lignières a fêté honorablement quatre jubilaires au parcours digne d'être relevé.

**André Gauchat et Gilbert Gauchat,
70 ans de musique chacun**

70 ans c'est long et si vite passé! De nombreux et beaux souvenirs sont restés. André et Gilbert ont joué pour la 1^{ère} fois avec l'Avenir de Lignières à l'occasion du 1^{er} août en 1952. A cette époque les répétitions étaient épiques, certains musiciens fumaient et discutaient pendant que le chef faisait ses remarques. Chaque déplacement hors murs, débutait par un défilé depuis le local à la sortie du village et dans le sens inverse au retour. Parfois des musiciens rencontraient des difficultés à mettre un pied devant l'autre, de belles engueulades s'en suivaient, l'esprit de clocher reprenait vite le dessus. En 1965, alors que la fanfare jouait en 4^e catégorie, Gilbert a repris la baguette. Il l'a emmenée en 1969 en 3^e catégorie à la Cantonale de Couvet avec à la clé un résultat époustouflant, la dynamique installée a permis de progresser encore. Les deux frangins ont toujours cherché à améliorer le niveau musical ainsi qu'à se rapprocher des meilleurs, au risque de se heurter parfois à des moqueries ou à des remarques désobligeantes... de jalousie, osons le dire! 1974 a été le tournant, André a pris les commandes et a proposé ou plutôt imposé la formation Brass Band. La raison en était simple, pendant que les trois cornets comptaient des mesures vides, de l'autre côté les bugles peinaient, alors qu'unir les forces était une évidence. A force de ténacité l'ensemble est passé en 2^e catégorie en 1975 à la Cantonale du Landeron. A partir de là, la meute est lancée sur l'obtention de la 1^{ère} catégorie qui a été atteinte en 1989. Gilbert est resté fidèle à son cornet et a dirigé la formation durant 9 ans. Tandis que André a passé 22 ans à jouer du cornet, 23 ans de l'euphonium, il a été 7 ans à la direction, et depuis 18 ans il joue du trombone basse. Grâce à l'Avenir, André et Gilbert ont eu l'occasion de participer à plusieurs sorties à l'étranger, de nombreuses fois en France (Viry-Chatillon, Besançon, Lignières, Amboise), en Angleterre au Whit-Friday, à toutes les Cantonales Neuchâteloises, à la Cantonale du Tessin, de Fribourg et Lucerne, à 4 Fêtes Fédérales des Musiques et à 5 éditions du Lutrin d'Or, sans compter la trentaine de participations au Concours Suisse de Brass-Band. Anecdote amusante, quand André s'est mis au trombone, son copain Walti lui a dit «dans 20 ans tu seras à la grosse caisse», il lui a répondu «ou dans la caisse!». Les deux jubilaires sont bien placés pour motiver les jeunes «Faites de la musique, c'est un signe de longévité»!

Michel Krieg / 60 ans de musique. Amicalement il est appelé Kamu. A 13 ans il découvre la musique et intègre l'Avenir de Lignières en 1962. Il débute à la petite basse, passe au trombone, à l'euphonium, au sou-

saphone pour finalement fixer son choix sur la basse en si bémol. Il est membre du comité pendant plus de trente ans et consécutivement vice-président puis président dans les années 80, tout en siégeant au Conseil général de la commune de Lignières. Il joue avec les Cadets de la Cécilienne du Landeron, occasionnellement à la Persévérance de Cudrefin, ainsi que dans le Brass Ensemble Neuchâtelois créé en 1989 pour un concours en Tchécoslovaquie. Fidèle membre dévoué, il garde en mémoire ce fameux tour du canton, en voiture américaine olive avec 6 personnes à bord, ils allaient vendre des billets de loterie pour financer les nouveaux uniformes. Présent et à l'œuvre à toutes les désalpes Kamu ne change pas, avec toujours le même plaisir il confectioneer et grille les fameux atriaux et les célèbres saucisses à rôtir qui font la renommée du stand de la fanfare. Avec le recul il s'amuse à raconter la malheureuse crevaison accidentelle de la grosse caisse qu'il a fallu changer ...

Pierre-Alain Gauchat / 50 ans de musique. Un natif et résident de La Neuveville. A 6 ans il joue du cornet, devient multiinstrumentiste en cours de carrière musicale et sous les drapeaux (trompette, euphonium, alto, sousaphone), est baryton actuellement. Son carnet de musicien atteste ses nombreuses années d'affiliations aux fanfares de La Neuveville et Lamboing, à l'Harmonie de Prêles, ses 18 ans de direction respectivement à la fanfare de Diesse, Saignelégier et à celle de Nods, 3^e cat. qu'il a hissée au 3^e rang à la Fédérale. En parallèle il sert de renfort externe lors de Festival, Fête Cantonale, Concours de brass band, et apporte son soutien aux formations de musique de cuivre des jeunes du Plateau de Diesse. Après avoir quitté l'Association des Musiques du pied du Chasseral il entame l'enseignement musical au niveau scolaire. Son temps se partage entre ses activités à la vice-présidence de la Fédération jurassienne de musique, et l'Association romande des directeurs de musique instrumentale. En 1994 il intègre le Brass Band Lignières, retrouve 2 de ses anciens élèves, apprécie «la coulée» de la formation des cuivres. Il a participé 7 fois à la Fédérale. Des beaux moments partagés avec le BB Lignières il relève ce brillant 1^{er} rang en 2^e cat. décroché à la Fédérale à Emmen/LU ainsi qu'un mémorable séjour en Angleterre. Pour les anecdotes de ses 6 ans - il dirige les kids music au cortège de la Fête des Vendanges de La Neuveville, - son père féru de musique joue de la basse dans son jardin, le vigile l'entend et lui colle une amende! A part la musique, Pierre-Alain Gauchat s'adonne à d'autres plaisirs, les champignons, les cartes, la pétanque. Mécanicien de précision depuis 1981 il se réjouit de prendre sa retraite en 2024 année de ses 40 ans de mariage! Malgré quelques problèmes de santé, il s'agrippe à la vie, à la musique. Prochain épisode: les costumes portés en 100 ans d'existence!

GC



MON RÉGIO

La semaine prochaine le Bulcom est sur RTN. Vendredi, votre journal est l'invité de Raphael dans la Matinale.

À ÉCOUTER LE 14 AVRIL DÈS 7H50 ET À RETROUVER SUR RTN.CH

RTN



CRESSIER

Jeudi 30 mars 2023, séance extraordinaire du Conseil Général

Jeudi de la semaine dernière, le Conseil général a tenu sa deuxième séance de l'année 2023 à la Maison Vallier de Cressier. Au menu, deux nouveaux conseillers généraux, un courrier de l'ECAP, une demande de crédit d'engagement, quelques chiffres sur l'école obligatoire ainsi qu'une discussion autour de l'agrandissement potentiel du futur entrepôt frigorifique de Frigemo.

En ce jeudi 30 mars 2023, Brigitte Gyger, Présidente du Conseil général, a tenu à saluer les deux nouveaux membres fraîchement nommés au Conseil général de Cressier, en les personnes de Frédéric Charles Besia et Raymond Michel Dobler, et ceci, dans les suites de la validation de leur élection le 13 février dernier.

A la suite de l'adoption du procès-verbal de la dernière rencontre du Conseil général (le 2 février 2023), Brigitte Gyger a fait lecture, en sa qualité de Présidente du Conseil général, du courrier reçu le 23 mars dernier par l'ECAP (Etablissement Cantonal d'Assurance et de Prévention). Ce dernier pointe notamment les différents dangers liés aux effets du changement climatique. L'ECAP enregistre une augmentation des répercussions des bouleversements climatiques sur le patrimoine bâti du Canton. Ce bouleversement étant exponentiel, l'ECAP a décidé de lancer une campagne de prévention d'envergure mi-avril. Cette campagne aura pour objectif principal d'inciter les propriétaires à mettre en œuvre des mesures de protection appropriées à leur logement. Grâce à un nouveau fond extraordinaire de 4 millions de francs, les subventions atteindront au minimum 50% des investissements réalisés dans ce cadre.

Entrée en matière du crédit d'engagement de CHF 3'700'000.- refusée

Contrairement à la dernière demande de crédit d'engagement munie de la clause d'urgence de CHF 275'000.- pour la réalisation des travaux de sécurisation du Ruhaut, accepté à l'unanimité lors de sa séance du 2 février 2023, le Conseil général a refusé l'entrée même en matière du crédit d'engagement porté au vote jeudi dernier. Ce crédit d'engagement prévoyait la réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sur les rues Gustave-Jeanerret-St-Martin et Argilles-Prélards pour un montant de CHF 3'700'000.-. Modernisant les conduites d'eau communales, ce plan prévoyait de diminuer les coûts d'ouverture, de fermeture et de surfacage de la chaussée en bénéficiant des ouvertures opérées par le Groupe E lors des travaux du CAD (chauffage-à-distance) à la même période. Le montant du crédit d'engagement étant particulièrement élevé, et malgré une version allégée envisageable, le Conseil général, à une courte majorité, a refusé l'entrée en matière craignant notamment une augmentation des impôts pour ses concitoyens et un accroissement de la dette communale.

Statistiques scolaires

Le taux d'absentéisme des enseignants et enseignantes a augmenté au cours de ces dernières années (absences multipliées par 3 depuis 2017).

Le coût par élève pour la commune se monte à CHF 9'482.- par année scolaire pour un total de 213 élèves (plus CHF 2'000'000.- par an).

Agrandissement de l'entrepôt frigorifique de Frigemo

En ce jeudi 30 mars 2023, la Commission études a partagé, aux membres du Conseil général, une présentation du futur hangar Frigemo. Une mise à l'enquête publique a été déposée par Frigemo afin d'agrandir l'entrepôt frigorifique actuel. Le futur plus haut bâtiment de Cressier est prévu à la Route de Neuchâtel 49, Lieu-dit: En Vent du Mortruz. Le délai d'opposition est fixé au **17 avril 2023**. A l'heure de ce Conseil général, aucune opposition n'a été annoncée. Les plans de construction peuvent être consultés auprès de l'administration communale de Cressier ou sur demande préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), à Neuchâtel. Le Conseil communal rappelle qu'une opposition au projet entraînerait un risque de délocalisation de l'entreprise Frigemo AG et par conséquent, une perte importante d'emplois dans la région. En cas d'agrandissement du hangar et malgré un certain nombre d'inconnues, une augmentation du trafic est à prévoir dans la zone ainsi qu'un changement visuel d'importance pour les habitants de la région. Les Cressiacois et Cressiacoises sont-ils prêts pour un tel changement? et en voudront-ils? Réponse dans quelques semaines.

Divers

Alors que les changements climatiques se multiplient, la Commission financière est revenue sur les inondations qui ont touché la commune et les charges particulièrement importantes qui pèsent depuis, sur les comptes communaux. La Commune de Cressier doit assumer seule, pour le moment, la somme colossale des inondations et s'endetter en conséquence (la part de la Confédération et du Canton interviendra probablement dans un second temps). Les petites communes se retrouvent confrontées à une problématique bien plus globale (changement climatique mondial), qui devrait se régler à un niveau cantonal et fédéral. La Commission financière soutient le Conseil communal et ses tentatives auprès du Conseil d'Etat neuchâtelois afin de faire varier sa position sur cette problématique.

Enfin, un panneau de signalisation devrait être installé à proximité du Ruhaut, actuellement ouvert, afin de limiter les éventuels accidents qui pourraient y survenir. L'extinction de l'éclairage devrait être quant à lui maintenu de 00h00 à 05h00, hormis lors de la Fête du Vin pour des raisons évidentes de sécurité. A toutes fins utiles, le Groupe E transmettra au Conseil communal, le montant des économies réalisées avec la mise en place de l'extinction nocturne des lumières.

Le prochain Conseil général est prévu le jeudi **25 mai 2023, 20h00**, à la Maison Vallier de Cressier.

MHD

COURRIER DES LECTEURS

Il ne reste que quelques jours!

Il ne reste que quelques jours si vous voulez vous opposer à la construction du «frigo» de Cressier. En effet, les voies politiques sont épuisées, et sans action citoyenne le permis pourra être octroyé!

Vous disposez de deux façons d'agir: l'opposition collective et l'opposition individuelle. Toutes deux sont pertinentes: à vous de choisir. L'essentiel est que votre opposition arrive à temps à la Commune: **il ne reste que quelques jours.**

Il n'est pas nécessaire d'habiter Cressier pour participer à l'opposition collective. Le texte à signer circule sur les réseaux sociaux. Vous

pouvez également le demander au format .pdf à l'auteur (Ldemarta@gmail.com), ou encore passer en chercher un exemplaire déjà imprimé dans sa boîte à lait de la Route de Neuchâtel 2. Votre exemplaire renseigné et signé doit parvenir à cette même adresse **au plus tard le jeudi 13 avril.**

N'importe qui peut faire opposition individuelle, même s'il n'habite pas Cressier, à condition de justifier de ses raisons. Par exemple un propriétaire peut justifier d'une dépréciation de son bâtiment. Ou un Corbanetch peut justifier d'une surcharge de trafic routier dans son village. Le texte doit comprendre au moins: nom complet,

adresse et signature, la référence du projet incriminé (SATAC 114465 pour Frigemo), et le terme «opposition». Si l'inspiration manque, des propositions circuleront sur Internet, ou vous pouvez adapter celui de l'opposition collective. Votre courrier doit être envoyé (idéalement en recommandé) **au plus tard du lundi 17 avril.**

Je sais: c'est Pâques, et pour beaucoup, ce sont les vacances qui commencent. Mais rappelez-vous que ce projet de construction ne propose en l'état aucune externalité positive à la région: ni emplois (il ne contiendra que des légumes), ni impôts (qui sont payés ailleurs), ni... ni rien d'autre.

Laurent Demarta

**CAFE THEATRE
LA TOUR
DE RIVE
LA NEUEVILLE**
Café-Théâtre de la Tour de Rive
Poussette - Simon Romang
Vendredi 21 avril 2023 à 20h30

Vendredi 21 avril 2023 à 20h30 – Simon Romang

Comédien-humoriste morgien et gagnant du Prix SSA Nouveau talent 2019 et du Grand Prix de l'Humour du Morges-sous-rire 2019, Simon Romang passe son enfance dans la ferme de ses parents, source d'inspiration inépuisable pour son premier spectacle intitulé Charrette! Spectacle qu'il nous a présenté en 2019 avec un certain succès.

En 2017, il est également chroniqueur culturel dans l'émission La Puce à l'Oreille et il anime l'émission «On se bouge! «durant le confinement de 2020 sur la RTS puis «Une seule planète en 2022». Enfin, il s'illustre à nouveau dans le registre de la comédie dans les deux premières Nouvelles Revues de Lausanne, ainsi que celle de 2021.

En mai 2022, il revient sur scène avec un nouveau spectacle intitulé «**Poussette!**», dans lequel il rigole de la folle aventure que c'est de devenir apprentis-parents.

C'est ce spectacle que nous aurons le plaisir de découvrir le vendredi 21 avril. Le comité du CTRR

HAUTERIVE

Galerie 2016

Quand la photographie et la peinture s'entremêlent



En ce début de printemps, la Galerie 2016 propose à son public, une nouvelle exposition réunissant 2 artistes se connaissant de longue date. Un détour à Haute-ri-ve qui en vaut la peine.

Ce samedi 1^{er} avril a marqué le début, pour 5 semaines, de l'exposition «Correspondances» de Dominique Delefortrie (peintures) et Marina Piérard (photographies). Partageant une fibre artistique commune depuis longtemps,

Dominique et Marina se sont connues sur les bancs d'une école d'architecture en Belgique, leur pays d'origine. L'exposition des œuvres sous un même toit, n'hésite pas à faire dialoguer les créations entre elles pour le plus grand bonheur du public.

Dominique Delefortrie

Travaillant la peinture figurative, Dominique Delefortrie puise son inspiration à travers ses photos ou ses souvenirs, qui pour certains restent flous voire indistincts. Ayant exposé dans de nombreuses galeries et espaces culturels de la région neuchâteloise, l'actuelle habitante d'Auvernier a également participé aux biennales du MBA de la Chaux-de-Fonds.

Marina Piérard

Après 25 années passées dans le domaine de l'architecture, Marina Piérard s'est approchée de la photographie. Son passé architectural a laissé son empreinte dans son nouveau domaine artistique depuis 2008, la photographie. Bruxelloise, Marina Piérard s'intéresse particulièrement aux espaces bâtis, à l'agencement intérieur ou encore aux lieux abandonnés.

L'exposition en quelques mots

Certains personnages l'air pensif sur une banquise, difficile de ne pas penser à une œuvre contemporaine qui lutterait, à sa façon, contre le réchauffement climatique. Le spectateur distinguera également, derrière une poignée de méduses sous le reflet bleu d'une eau claire, un visage enfantin. Ces représentations laissent le spectateur se questionner sur son propre point de vue; est-on à l'extérieur, à l'intérieur de la pièce, d'un bassin. Là encore, personne ne nous le dira. Un doux mélange s'opère entre la peinture et la photographie de cette exposition proposée par la Galerie 2016, et après tout, la photographie et la peinture n'ont-elles pas toutes les deux leur place dans l'un des neuf arts majeurs de ce monde...

Une exposition à venir découvrir dès à présent à la Galerie 2016, du mercredi au dimanche, de 14h00 à 18h00, jusqu'au dimanche 7 mai 2023.

Renseignements: Galerie 2016, Rue de la Rebatte 2, 2068 Hauterive, Philippe Du Pasquier (Galeriste)

N° tél: +41 32 753 30 33 – E-mail: info@galerie2016.ch

MHD

LIGNIÈRES

SAMEDI 8 AVRIL À 10H30 AU GIBET

Chasse aux œufs

OUVERT À TOUS LES ENFANTS
 Sous la responsabilité des parents, la SDI décline toute responsabilité
Annulé en cas de pluie

APÉRO OFFERT PAR LA SDI

eligreen
Vos énergies renouvelables

L'énergie solaire, pourquoi pas chez vous ?

www.eligreen.ch 032 843 27 90
Rue du château 17 2022 Bevaix

COUVERTURE ETANCHEITE FERBLANTERIE ECHAFAUDAGES

B V TOITURES Sàrl

BURKHARD – SUNIER
Succession Vuillemin
2520 La Neuveville

Tél. 032 751 34 50
www.bv-toitures.ch
contact@bv-toitures.ch



CORNAUX

Assemblée générale de la société de musique de l'Union

Le 25 mars dernier, s'est tenue l'assemblée générale de la société de musique du village de Cornaux. Pour l'occasion, les membres de la société s'étaient réunis au restaurant du soleil.

C'est le président Roland Jacot qui a ouvert l'assemblée, saluant et remerciant les personnes présentes, malheureusement peu nombreuses.

Rapport du président

Roland Jacot a rappelé que 2022 avait débuté avec le soulagement de voir les mesures COVID tomber, ce qui a rapidement permis à la société de retrouver un rythme normal et salutaire! Il a relaté les différentes manifestations qui ont jalonné l'année 2022. Car l'année fut riche! Concert annuel sur le thème de Walt Disney, au mois de mai, fête du soleil au mois d'août, week-end musical à Lignièrès et loto à Cornaux au mois d'octobre, les trois concerts «Fanfare Puissance 3» en collaboration avec la fanfare de La Chaux-du-Milieu et l'Ouvrière de Chézard-Saint-Martin, traditionnel Concert de l'Avent en collaboration avec le chœur d'homme du village et enfin aubade du 25 décembre. Roland Jacot a ensuite évoqué l'agenda 2023, tout en relevant que le comité n'était composé que de 6 membres, et qu'il n'aimerait pas que ces derniers s'essouffent! Il encourage vivement les membres de la société à soutenir le comité lors des différentes manifestations à venir! Enfin, Roland Jacot a terminé son rapport en remerciant la population pour son accueil, la commune pour son soutien financier, son comité pour son engagement, son chef Jeremy Rossier pour son travail et enfin tous les membres de la société! Et c'est sous les applaudissements de l'assemblée, que s'est terminé ce rapport.

Rapport du caissier

Roland Jacot a présenté un compte 2022 bénéficiaire de CHF 1'375.08, alors que le budget prévoyait un léger déficit. Ce bénéfice s'explique grâce au concert «fanfare puissance 3». Il a relevé que si l'exercice était positif, il ne permettait aucun relâchement et qu'il était facile de basculer du mauvais côté! Enfin, il a remercié la commune de Cornaux pour son précieux subside annuel! Et c'est encore une fois des applaudissements qui ont accompagné les derniers mots de Roland Jacot. Les vérificateurs ont ensuite prié l'assemblée de donner décharge au caissier, ce qui a été fait à l'unanimité.

Rapport du directeur

Il a été fait lecture du rapport du directeur, Jeremy Rossier, ce dernier étant absent lors de l'assemblée du jour. Dans ce rapport, il a salué le «come-back fracassant» de l'Union avec ses nombreuses apparitions en 2022! S'il est globalement très satisfait de l'année écoulée, il a relevé qu'il avait trouvé les musiciens un peu fatigués en fin d'année et que la prestation lors du concert de l'Avent s'en était légèrement ressentie, ce qui toutefois n'entache pas le souvenir magique de 2022! Le travail de Jeremy Rossier a été longuement loué par les membres de l'assemblée à la suite de la lecture de son rapport.

Rapport de la responsable de formation

Océane Jacot, a ensuite présenté son rapport en sa qualité de responsable de formation, en relevant que 2022 n'avait pas été une «année très concluante». Avec deux élèves inscrits et une démission en cours d'année, le bilan est bien maigre. Mais elle a annoncé l'arrivée d'une nouvelle élève pour renforcer les troupes!

Admissions/démissions

Durant l'année écoulée, deux démissions sont à signaler. Celle de Hubert Geissbühler et celle de Samanta Weber. Du côté des admissions, la société de l'Union a le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres en les personnes de Aurore Donati et Roberto Blotto. La société compte donc toujours 21 membres.

Nomination

Le comité pour 2023 reste inchangé. Il sera composé comme suit:

Président: Roland Jacot
 Membres: Stéphanie Droz
 Océane Jacot
 Jessica Schmid
 Sandra Sterchi
 Hubert Jacot

Parmi les postes hors comité, il est à noter que Stéphanie Drot et Sylvain Nussbaum, accèdent tous les deux au statut de membres d'honneur avec leur 20 ans de sociétariat!

Budget

Il est présenté à l'assemblée un budget 2023 prévoyant un léger bénéfice de CHF 390.-. Budget accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Activités 2023

L'agenda de la société pour l'année 2023 est présenté à l'assemblée. Et il est déjà bien rempli. Voici les principales dates à retenir pour le public:

29 avril: concert annuel à l'Espace Ta'tou
 1^{er} juin: Sérénade jubilaire, à l'Espace Ta'tou
 1^{er} août: Brunch du 1^{er} août, au village.
 20 août: Jardins musicaux, à Evologia
 25-26 août: Fête du Soleil, à Cornaux
 21 octobre: Fête d'automne à Cornaux
 29 octobre: Loto à l'Espace Ta'tou
 3 décembre: Concert de l'Avent, au temple de Cornaux
 25 décembre: Aubade dans les rues de Cornaux

Le président a d'ores et déjà évoqué l'année 2024 et l'éventuelle participation de l'Union à la fête cantonale jurassienne. Il a aussi souligné le fait que certaines manifestations récurrentes étaient déjà agendées jusqu'en 2030!

Divers

Devant la faible participation à cette assemblée qui s'est tenue un samedi, il a été proposé de déplacer la prochaine assemblée générale à un jeudi. Soumise au vote, cette proposition a été acceptée à l'unanimité. La date retenue pour l'année prochaine est le jeudi 1^{er} février 2024, en espérant qu'elle convienne mieux aux membres, puisqu'elle aura lieu un soir de répétition.

Lina Véliz Aguilar Schöpfer, en sa qualité de nouvelle conseillère communale en charge du dicastère sport culture et loisirs a ensuite pris la parole pour remercier la société de Musique de l'Union pour son travail et son investissement dans le village, tout en soulignant qu'elle se réjouissait de collaborer à nouveau avec le comité pour la fête du Soleil notamment!

Ensuite, Le Quorum a été évoqué en raison du faible taux de participation à l'assemblée. Suite aux discussions, Jessica Schmid, jusqu'ici uniquement membre du comité, a proposé de devenir membre de la société! Cette décision a été saluée par les applaudissements de l'assemblée!

Roland Jacot a levé la séance à 17h25 en conviant toutes les personnes présentes à un apéritif bienvenu! Enfin, la journée s'est prolongée par un souper au Restaurant du Soleil avant de se terminer de manière festive et musicale au concert annuel de la fanfare de l'Espérance à Cressier!

IN

Meneo Energie SA

Marin - La Chaux-de-Fonds

T 0848 20 30 40

CHAUFFAGE

VENTILATION

CLIMATISATION

FROID

SANITAIRE

SERVICE



Une alliance parfaite

CORNAUX

Les élèves fêtent l'arrivée du printemps



Judi 30 mars dernier, le village de Cornaux était en effervescence. En effet, sur le coup de 17h00, tous les élèves du cycle 1 et 2 ainsi que leurs parents se rendaient joyeusement à l'école par la rue des Fontaines pour fêter la fin de l'hiver, sous un soleil radieux et inespéré, alors que toute la journée avait été le théâtre d'une météo humide et capricieuse!

Ainsi que le veut la tradition villageoise, la soirée a débuté avec la découverte des cinq fontaines jalonnant la rue du même nom et décorées par les élèves. Chaque fontaine était le théâtre d'une scène animalière colorée et un QR code permettait à chacun d'écouter un morceau du carnaval des animaux, de Camille Saint-Saëns, en lien avec la création artistique des enfants! Ainsi, les promeneurs ont pu découvrir des tortues poussées par le vent, une volière colorée, des cygnes majestueux, des

éléphants rigolos, et des crabes dans leur mini bulle de sable flottante!

A 18h00, les enfants se sont réunis sous le préau, pour interpréter leur mini-concert de trois chansons en trois langues, sous la direction de leurs enseignants. Les spectateurs ont donc pu apprécier «Tous les animaux du monde», «alle Vögel sind schon da» et «Old Macdonald had a Farm», chansons choisies évidemment en lien avec la thématique animalière du jour! Après un bis et des applaudissements nourris, petits et grands se sont régalez avec la soupe offerte et préparée par les élèves de 8H. Les plus jeunes ayant, quant à eux, confectionné biscuits, cakes, muffins et rochers à la noix de coco. Et pour étancher la soif de tout ce beau monde, on pouvait compter, comme d'habitude, sur le CESC toujours à pied d'œuvre pour tenir le bar! Enfin, il est à relever qu'une nouveauté a fait son appar-

ition cette année: les parents étaient invités à se munir de leur propre vaisselle afin de limiter l'impact écologique de la soirée. Il y a fort à parier qu'avec un si bel accueil, le printemps ne se fera pas prier!

IN



CRESSIER

Pluie d'événements au 1^{er} avril

Après les rafales venteuses de la veille, la pluie a pris le relai sans chambouler les nombreux événements du lendemain!

Ramassage du papier

Dépités par le temps, premiers à l'œuvre pourtant, les élèves de 7-8^e années du collège ont participé au ramassage de papier, humide ce jour-là. Il paraît que le papier posé devant les maisons pour le ramassage scolaire diminue d'année en année! Aidés dans leur tâche par les maîtresses, les parents-chauffeurs et les membres du CESC ainsi que le représentant communal Jérémy Veillard, la récolte des paquets bien ficelés s'est achevée top à l'heure en fin de matinée. Mission accomplie qui a été récompensée par une distribution de pain-chocolat et boissons.

Braderie d'Emmaüs

Pendant ce temps, ça grouillait de monde chez Emmaüs, magasin bon-dé, terrasse couverte comble, un va et vient incessant a régné toute la journée. A bas prix le vaste assortiment d'objets a attiré la foule. Pour cette grande première, la Braderie Emmaüs Cressier a connu un franc succès.

Balade gourmande

Organisée par la Jeunesse vigneronne du terroir neuchâtelois, la promenade pédestre d'environ 5 km, jalonnée de 7 étapes gastronomiques, a vu la participation de 650 marcheurs, issus du canton et d'ailleurs, bien décidés à amorcer la balade même sous les averses intermittentes. Tout a commencé au centre du village par la distribution de non filtré servi à l'accueil. Toutes les 30 min, de 11h à 16h30, un groupe se détachait, chacun son verre vide pendu au cou, en poche le carnet de bord, et débutaient la découverte du village, la montée à la vigne, le coup d'œil sur le panorama environnant. La balade renvoyait de belles couleurs tant bigarrés étaient les équipements anti-pluie des marcheurs et des poussettes cheminant sur le parcours au cœur des vignobles de Cressier et Cornaux. Vert et perlé de pluie le vignoble avait dû attendre pour voir le ciel pleurer à nouveau! Savorés sous tente les accords mets-vins régionaux laisseront aux baladeurs des souvenirs gustatifs. Osons un œil sur les plats rustiques du jour: feuilleté au saucisson neuchâtelois / terrine à la prune de Cornaux / rôti et ses pomme de terre de la région / velouté de champignons / assortiments de fromages régionaux / cornet à la crème des femmes paysannes, digestifs et biscuits de la région avec le café! En accompagnement, Chasselas, Sauvignon, Pinot gris, noir et blanc, Œil de Perdrix, Chardonnay, Perdrix blanche et désir noir... la part était belle aux vins du terroir neuchâtelois!

D'après les propos entendus «quand il pleut le vin est le même» confirme la bonne humeur de la journée!

GC



Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ) Vendredi 7, 14 et 21 avril

pas de BUZZ pendant les vacances de Pâques.

Infos: animateur de jeunesse, Gaëtan Broquet, 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

ENTRE-DEUX-LACS

AUBE DE PÂQUES - Dimanche 9 avril

Rendez-vous à 5h15 pour la célébration œcuménique de départ à l'église catholique de Cressier, suivi de la marche aux flambeaux en passant par la chapelle de Combes. Célébration d'arrivée au temple du Landeron aux alentours de 7h, suivi du petit déjeuner au CAL.

Davantage d'info sur le site www.entre2lacs.ch et flyers dans les lieux de cultes

Cultes Entre-deux-Lacs

Vendredi 7 avril

10h00 Culte unique de Vendredi Saint au temple de Cornaux.

Samedi 8 avril

17h00 Culte à la chapelle d'Enges.

Dimanche 9 avril

10h00 Culte de Fête de Pâques au temple du Landeron.

10h00 Culte de Fête de Pâques au temple de St-Blaise. Pas d'activité pour l'enfance ni de garderie pendant les vacances.

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

SAINT-BLAISE-HAUTERIVE-MARIN

St-Blaise

Chaque lundi

de 7h15 à 8h **Ora et Labora**, moment de prière et de méditation pour débiter la semaine, à la chapelle (Grand-Rue 15). Sauf vacances et fériés.

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier

Chaque mercredi

dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial réformé de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Lignièrès

Vendredi 7 avril

9h30 Transport depuis l'église pour le temple de Cornaux.

Dimanche 9 avril

9h45 Transport depuis l'église pour le temple du Landeron.

Le Landeron

Mercredi 12 avril

15h00 Culte au home Bellevue.

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important.

Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jedi de 12h-13h30: Club d'enfants «Jedi-midi» (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch
Frédéric Hamman, tél. 079 101 35 73, frederic.hamman@eren.ch
Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch
Frédo Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Coordinatrice de l'enfance

Fanny Ndong, tél. 078 728 88 31, fanny.ndongo@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignières:

Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch

Temple et salle de paroisse du Landeron:

Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch

Centre paroissial réformé de Cressier:

Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27

Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10

(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Paroisse d'Hauterive

Jeudi 13 avril

15h30 Messe et visites au home Beaulieu à Hauterive

Paroisse de Cressier-Cornaux

Dimanche 9 avril

Paroisse catholique et réformée de l'Entre-2-lacs:

AUBE PASCALE

5h15 église de Cressier: introduction de l'aube pascale et marche - chapelle de Combes - temple du Landeron: célébration d'arrivée - chants de Pâques dans les rues.

Petit-déjeuner dans la salle communale du CAL au Landeron

Mardi 11 avril

11h15 Messe au Foyer

Mercredi 12 avril

10h00 Messe au home St-Joseph

Jeudi 13 avril

11h15 Messe au Foyer

Dimanche 16 avril

10h00 Messe

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Paroisse du Landeron-Lignières

Dimanche 9 avril

Paroisse catholique et réformée de l'Entre-2-lacs:

AUBE PASCALE

5h15 église de Cressier: introduction de l'aube pascale et marche - chapelle de Combes - temple du Landeron: célébration d'arrivée - chants de Pâques dans les rues.

Petit-déjeuner dans la salle communale du CAL au Landeron

Vendredi 14 avril

17h45 Chapelle: adoration - méditation

18h15 Chapelle: messe

Samedi 15 avril

17h00 Messe

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA PAROISSE CATHOLIQUE DU LANDERON ET DE LIGNIÈRES – VENDREDI 28 AVRIL 2023 à 19H à LA CURE

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Eglise catholique romaine

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 7 avril - Vendredi Saint

11h00 Chemin de Croix ouvert à tous à Saint-Blaise

15h00 Célébration de la passion du Seigneur et vénération de la Croix Sainte

19h30 Chemin de Croix ouvert à tous, Via Crucis

Samedi 8 avril - Samedi Saint

11h00-12h00 Confessions individuelles, écoute, à Saint-Blaise

18h30 Pas de Messe à Saint-Blaise

21h00 Messe à Saint-Blaise. Veillée Pascale. Chantée par chorale la Caecilia, Jean-Michel et Dominique Deschenaux

Mardi 11 avril

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

09h00 Pas de Messe à Saint-Blaise

Mercredi 12 avril

Visites et communions aux malades

Jeudi 13 avril

Visites et communions aux malades

Vendredi 14 avril

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 15 avril

08h00-17h00 Marché aux puces dans les locaux sous l'église de Saint-Blaise

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 16 avril

08h00-17h00 Marché aux puces dans les locaux sous l'église de Saint-Blaise

09h00 Messe à Saint-Blaise

10h30 Messe à Saint-Blaise

Certaines informations peuvent être modifiés, merci de vous référer également à la feuille dominicale (<https://www.cath-ne.ch/> votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, Votre Feuille paroissiale du ...)

Paroisse catholique romaine de Saint-Blaise

Secrétariat mardi et jeudi matin de 8h à 11h

Rue du Port 3

2072 Saint-Blaise

032 753 20 06

paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Répondant: Abbé Leonardo Kamalebo 079 683 44 36



Un travail qui a du sens

Vous cherchez un nouveau défi professionnel? Alors envoyez-nous votre candidature dès maintenant et soutenez les personnes âgées dans leur vie quotidienne.

Nous recherchons: Auxiliaires de santé CRS, ASSC CFC

Senevita Casa Neuchâtel
Rue des Parcs 86, 2000 Neuchâtel
Telefon 032 753 77 20, jobs.senevita.ch

senevita Casa
Neuchâtel



LA TÈNE

Club du jeudi

Invitation à la prochaine rencontre du Club
Espace Perrier, grande salle « La Tène »

Jeudi 13 avril 2023-14h30

« LE JAPON, PAYS DES EXTRÊMES,
A LA FOIS SI LOIN ET SI PROCHE DE LA SUISSE »

M. Jean-Jacques Masson

Toute personne quelle qu'elle soit est la bienvenue.

Pas nécessaire de s'inscrire, pas d'adhésion, pas de cotisation.

Collecte en fin de conférence



LA TÈNE

Une casserole oubliée sur la plaque d'une cuisinière
Six personnes emmenées à l'hôpital

Emoi, jeudi 30 mars, au lever du jour, à la rue des Couviers 18, un début d'incendie rapidement circonscrit a, néanmoins, incommodé plusieurs habitants de l'immeuble.

La Police neuchâteloise a communiqué, qu'à 7 heures, les pompiers du détachement de premiers secours DPS 1 sont intervenus pour un début d'incendie dans une cuisine. Toutefois, le sinistre avait pu être rapidement circonscrit par un occupant de l'appartement au moyen de deux extincteurs à poudre.

Six personnes habitant l'immeuble ont, cependant, été transportées par deux ambulances à l'Hôpital Pourtalès du Réseau hospitalier neuchâtelois en raison d'une intoxication due aux fumées. Trois autres habitants ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la part du SMUR, le Service médical d'urgence dépêché sur le lieu de l'incendie.

Pendant l'intervention, la rue des Couviers a été entièrement fermée à la circulation dans une collaboration entre la Police neuchâteloise et des services de la Commune de La Tène.

ENTRE-DEUX-LACS

Bien mort, et pourtant
il y a une suite!

De nombreux récits, films et romans, se terminent sans que l'on sache vraiment si tel ou tel personnage central est mort. Il a disparu. Il est probablement mort, souvent victime d'un terrible accident, mais sans que son corps n'ait été retrouvé. Le doute demeure donc, ce qui laisse la porte ouverte à un tome 2, à une suite dans laquelle l'individu réapparaît soudain. Toute l'histoire est alors relancée!

Avons-nous un scénario similaire avec le matin de Pâques? L'Évangile, et tout le Nouveau Testament avec lui, se placerait-il dans la même logique? Pas vraiment. En effet une différence majeure se dresse devant nous.

Le Ressuscité du matin de Pâques qui apparaît aux femmes et aux disciples, à des hommes et des femmes en ville ou sur des chemins de campagne, était bien mort. Le vendredi, il a réellement expiré sur la croix. Comme une ultime vérification, un coup de lance lui a été donné dans les flancs. Lui, on l'a vu mort, lui on l'a mis au tombeau. Et les disciples, eux, ont considéré que tout était fini. Pas de suite, pas de tome 2.

Heureusement, une fois encore, la logique de Dieu n'est pas la nôtre. Là où l'imagination humaine fait réapparaître celui ou celle qu'on croyait mort, Dieu rend la vie à Celui qui était mort. Luc, un des auteurs du Nouveau Testament, a fait des recherches, s'est documenté, et après avoir écrit un évangile, il a été en mesure d'écrire le tome 2! Ce sont les *Actes des Apôtres* (cf. les premiers versets de son évangile et ceux des *Actes*). Il serait d'ailleurs plus juste de parler des *Actes du Ressuscité*, au nom duquel agissent les apôtres...

L'optimisme, c'est avoir l'espoir que, au cœur de nos scénarios humains, une porte est encore ouverte. L'espérance, c'est avoir confiance que Dieu, envers et contre tout, peut agir, encore et toujours, pour faire surgir la vie, la vraie Vie!

Joyeuses Pâques, et que ce soit pour tous un temps d'espérance...

Frédéric Hammann

A l'affiche
Les choses simples VE 7, SA 15, DI 16 avril à 20h30
La ligne SA 8, DI 9, ME 12 avril à 20h30 DI 16 avril à 17h
Zodi et Téhu, frères du désert SA 8, DI 9 avril à 14h
Les gardiennes de la planète DI 9 avril à 17h, VE 14 avril à 20h30
L'incroyable Lulu / Gianerica MA 11 avril à 20h30
Prochainement
Mon chat et moi Super Mario Bros. Le film Houria John Wick 4 La chambre des merveilles
www.cine2520.ch

ENTRE-DEUX-LACS

Tempête « Mathis »

Pointes proches du record suisse

Arrivés, jeudi soir 30 mars, sur la côte des Pays-Bas, les vents de la tempête « Mathis » ont soufflé, vendredi 31 mars passé, avec violence dans notre région. Le réseau des mesures automatiques de MétéoSuisse a enregistré, vers 16 heures, une pointe de 118,1 km/h, à Cressier, et même une autre, de 120,2 km/h, à Neuchâtel.

Le record de 136,1 km/h a été affiché, à Koppigen, commune du Plateau bernois, proche de laquelle sur trouve Büren zum Hof, localité où un train de la ligne RBS Berne – Soleure a été renversé presque en même temps qu'un autre sur la ligne Asm Bienne-Anet non loin de Lüscherz (15 blessés dans les deux accidents dont un grave).

Cette tempête n'a heureusement pratiquement pas provoqué de dégâts dans notre contrée comme ce fut le cas de l'ouragan « Lothar ». Il avait balayé l'Entre-deux-Lacs le 26 décembre 1999. Ses vents, de l'ordre de 115 km/h, n'avaient pas cessé de souffler entre 11h15 et 12h15. La tempête « Mathis » a, en revanche, marqué sa présence par deux pointes extrêmes.

CZ

LIONS CLUB LA NEUVEVILLE ENTRE-DEUX-LACS

Action en faveur des Cartons du Coeur

Dans notre région, beaucoup de personnes sont dans des situations financières difficiles et peinent à se nourrir. A notre échelle, il est possible de contribuer à rendre leur quotidien un petit peu plus léger. C'est pour cette raison que le Lions Club La Neuveville entre-deux-lacs a décidé de soutenir une fois de plus les Cartons du Cœur.

Samedi, 15 avril 2023, aux points de vente de La Coop et de La Migros, à La Neuveville et au Landeron, les membres du club-service collecteront les dons en nature en faveur de l'association qui lutte contre la précarité dans notre région et dans toute la Suisse romande.

Tout le monde est invité à faire un geste en offrant quelque chose (denrées non périssables) pour les plus démunis. **Un grand merci!**

LE LANDERON

Ramassage du vieux papier par le Conseil d'Évènements Scolaires (CESC)

C'est une tradition pour le CESC d'organiser annuellement, au mois d'avril, le premier ramassage du vieux papier avec l'aide d'élèves, de leurs familles et de bénévoles. Une mobilisation particulière qui se passe dans l'engagement de chacun et dans la bonne humeur.

Ce ramassage permet au CESC d'avoir la possibilité d'engranger un certain pécule dédié aux activités multiples qu'il organise tout au long d'une année scolaire pour le bien-être des élèves de la 1^{ère} à la 8^e H (camps et journées à ski, courses d'écoles, et autres)

Cette année, le ramassage se déroulera le matin du samedi 29 avril. La récolte de paquets de vieux papier se passe toujours dans une belle ambiance avec un seul objectif, remplir au maximum les bennes mises à disposition par la Commune dans un ballet des véhicules ramasseurs défini selon les quartiers. Les bennes pleines, ce sera au tour de l'entreprise de recyclage Bühlmann de Cressier (FR) d'entrer en action pour définir le tonnage récolté, total qui est transmis à la Commune du Landeron qui rétrocède le montant engrangé au CESC. Cette année, le CESC a, à nouveau pour objectif d'atteindre un maximum de tonnes, objectif réalisable si tous les habitants du Landeron jouent le jeu.

Landeronnaises et Landeronnais jouez le jeu en gardant précieusement votre papier jusqu'au jour du ramassage, car le papier amené à la déchetterie ne profite à personne! Chaque kilo compte!

La population est donc invitée à déposer son vieux papier en paquets bien ficelés au bord de la route ce samedi 29 avril avant 8h. Pour celles et ceux qui devraient avoir un grand stock (entreprises, restaurants, etc.), ne pas hésiter à contacter le CESC (info@cesc.ch) pour un retrait dans les locaux.

Une belle occasion de soutenir l'école communale Landeronnaise.

CP



AVIS IMPORTANT

RAMASSAGE DU PAPIER

SAMEDI 29 AVRIL 2023 DÈS 8H15



N'amenez pas votre papier à la déchetterie!

Vous soutiendrez les camps et les courses des Ecoles en nous laissant le ramasser devant chez vous. Merci!

R. RANTE Sàrl



Technique du bâtiment
Installations sanitaires

Rue de la Gare 6
CH-2525 Le Landeron
Tél. 079 907 30 90
rante.roberto@bluewin.ch

LE LANDERON

Un franc succès pour le Dance Contest

Cette 21^e édition de 2023 a tenu toutes ses promesses avec, pour la première fois, deux événements de Sold Out organisés dans les halles du C2T réunies à cette occasion en une seule et grande salle. De plus en plus de danseurs professionnels ou semi-professionnels se rajoutant à la programmation du Dance Contest traditionnel, l'idée d'une nouvelle formule (séparation de ces deux groupes sur deux soirées) proposée par les quatre coachs s'est imposée auprès des élèves organisateurs.

Le vendredi soir, quel bonheur pour les organisateurs de voir un si nombreux public envahir les gradins, impatient de découvrir toutes les prestations des danseurs amateurs. L'ambiance était au maximum et le public applaudissait à tout rompre les diverses prestations. Un vrai bonheur.

Les juges, très attentifs, notaient les diverses exécutions de plus de vingt groupes venus se départager tout au long de cette compétition. Au final, c'est la compagnie «Sept et Huit» de La Chaux-de-fonds qui remporte la première place devant «Studio Unit» du Locle suivi par «Itinérants» du Val-de-Ruz. Sous les applaudissements nourris du public, le prix du meilleur danseur a été attribué à Milou de «Resodance Station».

Une superbe soirée qui a connu un franc succès.

Le samedi soir, la première édition de «Sous les projecteurs» réunissait les univers de onze chorégraphes différents dont notamment les Belges «The Movement Theory» (vainqueurs du World of Dance Suisse), Daniel Léveillé (seize fois champion du monde de claquettes) et Tamara Mancini (co-fondatrice de Waacking Switzerland), programmation de la soirée organisée de main de maître par Maurizio Mandorino. Une soirée de rêve que le public a apprécié en se manifestant par des applaudissements nourris.

Grâce à l'engagement des dix-huit élèves de 10^e et 11^e H, encadrés par leurs quatre coachs, cette première édition avec ces deux spectacles a tenu tous ces engagements en faisant salle comble. Organisation, accueil du public et des danseurs, cantine, tombola des plus alléchante, tout était en place pour assurer le succès de l'évènement et il le fut. Ces jeunes se souviendront à coup sûr longtemps de cette belle expérience avec toutes les émotions et satisfactions qu'ils ont ressenties et leurs coachs sont très fiers de leur bel engagement.

CP



Crédit:
Eliott - AtomeProd.com



A votre service!

Maitrise fédérale Sanitaire
Tecaro Chauffage

0848 000 105 www.tecaro.ch

SolarTech
 ENGINEERING SA
 Rejoignez le système solaire

0848 003 848
 www.solartech-engineering.ch



Hôtel du Chasseur Enges

Tél. 032 756 23 40

info@hotel-du-chasseur.ch • www.hotel-du-chasseur.ch

Menu de Pâques:

Dimanche 9 avril 23

**Réservations obligatoires
 au 032 756 23 40**

Carte enfant disponible



Mise en bouche

Terrine de joue de porc et ses vinaigrés
 OU

Flan d'asperges à la crème de morilles

Nage de cabillaud, façon bouillabaisse
 Moules, crevettes, riz au jasmin

OU

Epaule d'agneau glacé au miel
 Gratin de pdt, ail confit, carottes fanes

Entremet aux fruits rouges,
 Crème anglaise, tuiles aux amandes

57.50/personne

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

La Saison de navigation de la LNM reprend le 7 avril 2023

Avec un horaire bouleversé!



La Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, point de mire touristique pour notre région, a connu une bonne fréquentation en 2022: 248'865 voyageurs. Son horaire, toutefois, a été complètement remanié pour la Saison 2023. Les débarcadères d'Hauterive et de Saint-Blaise ne seront plus desservis par les bateaux pour Morat et pour Bienne (Ile de St-Pierre) mais par des courses pour Cudrefin - Neuchâtel.

Avec ses quatre grandes unités «Ville d'Yverdon», «Ville de Neuchâtel», «La Béroche» et «Fribourg», ses deux plus petites «Ville d'Estavayer», «Idée Suisse» et le vapeur historique «Neuchâtel», qu'elle exploite pour l'Association Trivapor, ses bateaux navigueront, pour la plupart d'entre eux, sur des itinéraires retouchés. C'est, comme qui dirait, un coup de poker lancé pour offrir «une présence plus soutenue et pour mieux placer l'environnement au cœur de ses préoccupations» affirme le site internet de la société. La liaison entre Neuchâtel et Estavayer-le-Lac est aussi améliorée.

L'horaire 2023 est constitué de deux tranches: Basse saison, du 7 avril (Vendredi saint) au 12 mai et du 25 septembre au 22 octobre: les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés; Haute saison: du 13 mai au 24 septembre.

Les lignes de l'horaire 2023 seront, en bref, les suivantes: Neuchâtel - Morat - Neuchâtel; Morat - Neuchâtel - Bienne - Neuchâtel - Morat; Neuchâtel-Hauterive-Cudrefin-Neuchâtel; Neuchâtel-Serrières-Auvernier-Portalban-Neuchâtel; Neuchâtel-Chevroux - Estavayer - Neuchâtel et Yverdon - Estavayer - Yverdon.

Les deux lignes majeures: Neuchâtel Morat (et retour) et Morat - Neuchâtel - Bienne (et retour) subsistent mais leurs bateaux ne toucheront plus les débarcadères d'Hauterive et de Saint-Blaise. Pendant la basse saison plus aucun bateau ne fera même halte au débarcadère de Saint-Blaise. On doit regretter cet abandon. Le débarcadère de St-Blaise est situé à 250 m de la gare de St-Blaise-Lac. Il est le seul du Littoral neuchâtelois à se trouver si proche d'une gare. Celui d'Hauterive est à proximité immédiate du Laténium, haut site muséal neuchâtelois. Par ailleurs, la Commune de Saint-Blaise est attachée à la LNM. Depuis bientôt 50 ans elle affrète chaque année un bateau de la LNM pour la croisière des aînés. Ces dernières années, elle complète par un repas servi par Cap Gourmand filiale de la société de navigation reconnue pour sa bonne gastronomie. C'est une tradition appréciée qui réunit plus de 200 participants. La desserte modifiée des débarcadères de Saint-Blaise et d'Hauterive, propriété de ces deux communes, sera désapprouvée par les habitants des deux villages. En revanche, sur le canal de la Thielle, les débarcadères de La Tène, de Thielle-Wavre et du Landeron restent desservis comme c'était le cas dans les horaires précédents.

Le vapeur historique «Neuchâtel» (photo: à mi-lac au large d'Hauterive) sera engagé, du mercredi au dimanche sur une ou plusieurs courses à l'horaire de la Haute-saison.) Voir l'horaire LNM sur son site internet: <https://www.lnm.ch>. On se réjouit de sa présence sur les trois lacs du pied du Jura.

Le dimanche 7 mai 2023, la LNM engagera ses bateaux dans une «parade navale» pour lancer la saison d'été.

Avec son nouvel horaire, la LNM veut aussi se donner une brise d'écologie: la vitesse de ses bateaux sera réduite de 20 km/h à 18 km/h pour économiser du carburant et diminuer les émissions de CO2 de ses bateaux... D'ores et déjà, la cheminée du vapeur «Neuchâtel» ne crache plus de fumée depuis sa «renaissance» en 2014.

Claude Zweiacker